

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone : 09.75.21.76.47

urbanisme@saintagninsurbion.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : le 27 février 2026

PRÉSENTS : ARMANET Pascal, BRISON Sophie, DURANTON Isabelle, THEVENON Jean-Marie, GONNET Martial, VACHER Roselyne, Alain PERRIN, Jean-Baptiste BALAN, Mathieu GINON-REY, Agnès BIGOT, Caroline DIPONIO, Virginie COCHARD.

EXCUSÉE : Céline CICERON

ABSENTS : Gilles CHAPELIER

POUVOIRS : Yoann BAGUET GALLON donne pouvoir à Jean-Marie THEVENON arrivée de Mr BAGUET GALLON à 21h00

Céline CICERON donne pouvoir à Jean-Baptiste BALAN à 20h45 pour la fongibilité des crédits en M57

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Début de séance : 20h

Session ordinaire.

- Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025

Effectif en exercice :15

Présents : 12

Votants : 13

Pouvoirs : 1

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

DÉLIBÉRATIONS :

- **BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**
Rapporteur : Madame BRISON Sophie

Madame Sophie BRISON informe que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif (CA) anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion (CG) jusqu'ici établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Madame Brison présente les dépenses et recettes du Compte Financier Unique 2025 et le tableau de synthèse issu du Compte Financier Définitif émis par le Service Comptable de Gestion de Saint MARCELLIN :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement		Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	507 622,75	788 928,00	1 276 550,75
	Recettes réalisées (1)	B	244 255,87	816 932,98	1 061 188,85
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 007 458,80	1 283 513,75	2 290 972,55
	Dépenses réalisées (1)	E	262 583,04	688 716,16	951 299,20
	Restes à réaliser	F	60 000,00	0,00	60 000,00
Différences entre les titres et les mandats		Soldé des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	128 216,82	109 889,65
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	499 836,05	1 014 421,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent/déficit	G + H	481 508,88	1 124 311,45
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-60 000,00	-60 000,00
Résultat cumulé		Excédent/déficit	G + H + I	421 508,88	1 064 311,45

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- Un résultat cumulé excédentaire de 1 064 311,45€
- Pour le fonctionnement :
 - Un excédent de résultat de clôture de la section de fonctionnement pour un montant total de 128 216,82 € (Recettes 816 932,98€ – Dépenses 688 716,16 €).
 - Un excédent cumulé de fonctionnement de 642 802,57€, avec un report excédentaire 2024 de 514 585,75 €

Pour l'investissement :

- Un déficit du résultat de clôture de la section d'investissement pour un montant total de 18 327,17€ (Recettes 244 255,87€ – Dépenses 262 583,04€)
- Un excédent cumulé d'investissement de 481 508,88 € avec report excédentaire 2024 de 499 836,05 €

- Des Restes à Réaliser (RAR) en dépenses d'investissement pour un montant de 60 000€ correspondant à des dépenses engagées en 2025 et dont les factures sont à régler en 2026.

Selon la règle, le Maire quitte la séance et charge Madame BRISON, 1ère Adjointe aux Finances, de commenter et de soumettre au vote le Compte Financier Unique 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** Compte Financier Unique 2025 du budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Compte Financier Unique 2025 du budget communal,

Effectifs en exercice :15

Présents :12

Votants :12

Pouvoirs : 1 (BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
12	0	0	1 ARMANET Pascal

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal,
Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....514 585.75
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....499 836.05

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

- Solde d'exécution de l'exercice..... - 18327.17
- Solde d'exécution cumulé..... 481 508.88

Restes à réaliser au 31/12/2025

- Dépenses d'investissement..... 60 000
- Recettes d'investissement..... 0
- Solde - 60 000

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2025

- Rappel du solde d'exécution cumulé..... 481 508.88
- Rappel du solde des restes à réaliser..... 60 000
- Excédent de financement total..... 421 508.88

Résultat de fonctionnement à affecter

- 1 Résultat de l'exercice.....128 216.82
- 2 Résultat antérieur.....514 585.75
- Total à affecter.....642 802.57

La commission Finances dans sa séance de travail du 2 Mars 2026 a validé ce principe de répartition suivante.

- Affectation complémentaire en réserves - Investissement (C/1068) 214 802.57
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 428 000.00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :**
- Affectation complémentaire en réserves - Investissement (C/1068) 214 802.57
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 428 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE

- **D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :**

Affectation complémentaire en réserves – Investissement (C/1068)	214 802.57
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	428 000.00

Effectifs en exercice :15

Présents : 12

Votants :13

Pouvoirs : 1(BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2026.

La commission Finances dans sa séance de travail du 2 Mars 2026 a étudié et débattu sur l'augmentation des taux de taxe

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE pour les taux suivants :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.68%,
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :47.43 %,
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.74%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Effectifs en exercice :15

Présents :12

Votants :13

Pouvoirs : 1(BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

➤ BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

Il est composé de 2 sections :

- La section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)

- La section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

La commission Finances dans sa séance de travail du 2 Mars 2026 a étudié et commenté la proposition de budget de fonctionnement et d'investissement 2026, par chapitre et articles.

Le budget principal prévisionnel de la commune est pour l'année 2026 de 2 247 000€, réparti à hauteur de :

- 1 172 000€ pour la section de fonctionnement
- 1 075 000€ pour la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	94 400,00	0,00	94 280,83	94 280,83	94 280,83
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	80 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
731	Fiscalité locale	338 127,00	0,00	337 000,00	337 000,00	337 000,00
74	Dotations et participations (3)	248 200,00	0,00	248 200,00	248 200,00	248 200,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
Total des recettes de gestion courants		768 827,00	0,00	743 580,83	743 580,83	743 580,83
76	Produits financiers	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	318,17	318,17	318,17
Total des recettes réelles de fonctionnement		768 928,00	0,00	744 000,00	744 000,00	744 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	768 928,00	0,00	744 000,00	744 000,00	744 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						428 000,00
---	--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 172 000,00
--	--	--	--	--	---------------------

Dépenses de fonctionnement :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	531 460,00	0,00	455 850,00	455 850,00	455 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	374 500,00	0,00	392 500,00	392 500,00	392 500,00
014	Atténuations de produits	7 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	73 850,00	0,00	88 650,00	88 650,00	88 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		987 121,00	0,00	937 000,00	937 000,00	937 000,00
66	Charges financières	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	340,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 005 461,00	0,00	953 000,00	953 000,00	953 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	273 052,75		214 000,00	214 000,00	214 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		278 052,75		219 000,00	219 000,00	219 000,00

TOTAL	1 283 513,75	0,00	1 172 000,00	1 172 000,00	1 172 000,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
0,00					
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
1 172 000,00					

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	152 440,00	0,00	125 701,00	125 701,00	125 701,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (15)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		152 440,00	0,00	125 701,00	125 701,00	125 701,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1098)	70 000,00	0,00	29 085,55	29 085,55	29 085,55
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	214 802,57	214 802,57	214 802,57
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		70 000,00	0,00	243 888,12	243 888,12	243 888,12
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		222 440,00	0,00	369 589,12	369 589,12	369 589,12

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	273 052,75		214 000,00	214 000,00	214 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	7 130,00		4 902,00	4 902,00	4 902,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		285 182,75		223 902,00	223 902,00	223 902,00

TOTAL	507 622,75	0,00	593 491,12	593 491,12	593 491,12
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	481 908,88
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 075 000,00
---	---------------------

Dépenses d'investissement :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 20M) (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	612 326,80	60 000,00	775 098,00	775 098,00	835 098,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	60 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses d'équipement		927 326,80	60 000,00	935 098,00	935 098,00	995 098,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		73 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 000 326,80	60 000,00	1 010 098,00	1 010 098,00	1 070 098,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	7 130,00		4 902,00	4 902,00	4 902,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 130,00		4 902,00	4 902,00	4 902,00

TOTAL	1 007 456,80	60 000,00	1 015 000,00	1 015 000,00	1 075 000,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 075 000,00
---	---------------------

Le budget communal 2026 se présente comme suit :

COMMUNE DE ST AGNIN SUR BION - Budget communal - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 015 000,00	593 491,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	60 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 481 508,88
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 075 000,00	1 075 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 172 000,00	744 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 428 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 172 000,00	1 172 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 247 000,00	2 247 000,00

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'APPROUVER le budget 2026, ci-joint en annexe
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le budget 2026, ci-joint en annexe
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget 2026

Effectifs en exercice :15

Présents :12

Votants :13

Pouvoirs : 1 (BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
13	0	0	0

Réception du pouvoir de Mme Céline CICERON à Mr Jean-Baptiste BALAN.

➤ APPROBATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN M57

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2023-38 en date du 19 décembre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

1 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder, à compter l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

1 - **D'HABILITER** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Effectif en exercice :15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2 (BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie, CICERON Céline donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

➤ **MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Réf. Délib.	Cat	Grade	DHS	Fonctions	Postes vacants		Postes occupés		Noms
					Depuis le	Motif	Statut	Temps de travail	
2021 -	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	Agent technique	10 /2021		Titulaire	100%	BRUT Pascal
2021-26	C	Adjoint technique	35	Agent chargé de la propreté	09/2021		Titulaire	100%	FRANCON Marie-Laure
2025-	C	Adjoint technique	14.17	Agent technique		Accroissement pérenne	CDD	47.23%	BIDAUD Sylvie
2025-19	C	Adjoint technique	9.27	Agent technique		Accroissement pérenne	CDD	26.48%	ROQUE Laetitia
2022-	C	ATSEM Principal de 1 ^{ere} classe	35	ATSEM Resp. périscolaire			Titulaire	100%	CHOMARD Céline.
2025-20	C	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	30.53	Animation			Titulaire	87.23%	GAGET Isabelle
2024- 52	C	Adjoint d'animation	20.47	Animation			Titulaire	58.50%	DUCHENE Mylène.
2025-18	C	Adjoint d'animation	17.19	Animation		Mise en stage à 1 an	CDD	49.11%	POSTE VACANT
D 19 03 1991 A 01 08 1995	A	Secrétaire de Mairie	35	Secrétaire			Titulaire	100%	VIDONI Agnès.
2022	C	Adjoint administratif	24	Adjoint administratif	31/08/25	Disponibilité	Titulaire	68,57%	MARTINEZ Marie
2025	C	Adjoint administratif	35	Adjoint administratif	23/09/25	Mise en stage	Mise en stage 01/01/2026	100%	SANSONE Adrienne

Il est proposé aux membres du conseil :

- **D'ACCEPTER** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **DE CONFIRMER** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiements des charges s'y rapprochant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Effectif en exercice :15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2 (BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie, CICERON Céline donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

➤ **AVENANT N°13 DU 19 DÉCEMBRE 2025 À LA CONVENTION DU 7 MAI 2012 RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU. (2026-04)**

En référence à l'article 2 de la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu, en date du 7 mai 2012, il était précisé que celle-ci serait recalculée à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits au Centre Médico-Scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé, et sur la base des données suivantes :

- le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2024/2025 (état transmis par le Centre Médico-Scolaire) est de : 16 553 élèves,

- le montant total des frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2025 est 7 945,44 euros. La participation financière est donc de 0,48 euros par enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 13 du 19 décembre 2025 modifiant la convention en date du 7 mai 2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu,

- **D'AUTORISER** le Maire, ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, un adjoint pris dans l'ordre du tableau ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tout actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **D'ADOPTER** la proposition,

- **DE DONNER** un avis favorable à la contribution aux charges énoncées pour 142 enfants, soit 68,16 euros.

Après avoir entendu ces explications, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°13 du 19 décembre 2025 modifiant la convention en date du 7 mai 2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu,

- **DE DONNER** un avis favorable à la contribution aux charges énoncées pour 142 enfants, soit 68,16 euros.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à ce projet.

- Effectif en exercice :15

- Présents : 12

- Votants : 14

Pouvoirs : 2 (BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie, CICERON Céline donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

--	--	--	--

➤ **MOTION DE SOUTIEN AU RECOURS CONTRE L'ACCORD UE-MERCOSUR**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

VU le projet d'accord d'association entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ;

VU la décision du Conseil de l'Union européenne s'appêtant à autoriser la signature et la conclusion dudit accord ;

VU le projet de recours en annulation élaboré en vue d'une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPORTER** son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.
- **DE DEMANDER** solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.
- **DE FONDER** cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'APPORTER** son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.
- **DE DEMANDER** solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.
- **DE FONDER** cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

- Effectif en exercice :15
- Présents : 13
- Votants : 14

Pouvoirs : 2 (BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie, CICERON Céline donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste)

POUR 13	CONTRE 0	ABSTENTION 1(BALAN Jean-Baptiste)	NE PREND PAS PART AU VOTE 0
-------------------	--------------------	---	---

--	--	--	--

Abstention de Mr Jean-Baptiste BALAN.

➤ **MOTION POUR RÉAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPÉTENCE
« DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ » AU SEIN DU BLOC COMMUNAL**

CONSIDÉRANT

- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025 ;
- La déclaration du Premier Ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

ESTIMENT

- La proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT

- De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz de proximité ;
- De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive au bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait preuve de leur efficacité ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la motion présentée ci-avant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la motion présentée ci-avant
 - Effectif en exercice :15
 - Présents : 13
 - Votants : 14
 - Pouvoirs : 1

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
14	0	0	0

PRÉSENTATION DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION SCOLAIRE (S. BRISON)

Affaires Scolaires :

Conseil d'école

- Le 2ème conseil a eu lieu le 3 Février 2026. Yoann Baguet accompagné Sophie Brison pour représenter la mairie.
- L'effectif à la rentrée 2025 était de 142 élèves, le prévisionnel rentrée 2026 est de 135 enfants. La 6ème classe n'est pas remise en cause. Un article dans le bulletin de décembre demande aux familles d'inscrire les enfants nés en 2024 pour la rentrée 2027 afin de permettre d'anticiper la demande d'effectif de novembre par l'éducation nationale.
- L'école a fait l'objet d'une évaluation le Mardi 27 Janvier par un inspecteur de l'éducation nationale, un directeur d'école et une conseillère pédagogique. Sophie Brison a représenté la mairie avec Jean Marie Thévenon.

Mme Borot a recontacté Sophie Brison pour évoquer deux points :

- o La nécessité de mettre en place rapidement une pause de 20 minutes pour les ATSEM, obligatoire après 6 heures effectives de travail. Mme Borot a vu avec Isabelle et Céline, la pause sera prise sur le temps scolaire vers 10h30 et 10h50, elles auront accès à la salle des maîtres.
- o La nécessité de faire tourner les ATSEM sur les classes maternelles. Ce point avait été évoquée en décembre entre Mme Borot et Mme Brison, Mme Borot voit avec son équipe enseignante pour la mise en place.
- Les enseignants sont revenus sur les projets de chaque classe en lien avec le thème de l'année : « artistique et citoyen » : Concours affiches programme PHARE (Harcèlement), incorruptibles, courseton solidaire ELA, Collecte de jeux Secours Populaire, Pièces Jaunes (21kg), après-midi jeux avec les aînés, cycle roller, classe Verdun,
- Mme Borot présente Ida, l'AESH qui suit deux enfants à l'école (total 24h), qui explique ses missions d'AESH : aides aux activités scolaires, à la vie quotidienne, et relations avec les autres.
- Mme Touati a présenté la nouvelle association pour les enfants avec troubles.
- Les DDEN procédera à l'évaluation de l'école les 20 ou 30 avril 2026, date décalée avec les élections.
- Pour la partie périscolaire : effectif de 30-35 enfants le matin, et 60 le soir, adaptation du nombre d'animateurs. Le trombinoscope est en cours de réalisation.
- Pour les questions mairie : l'équipe remercie la commune pour la mise en place des rideaux BSO, les acquisitions de matériel informatique et la mise en peinture du mur pour la fresque. Pour compléter le système informatique il est demandé s'il est envisageable d'acquérir le logiciel spécifique aux stylets de VPI et une station multiport. Sophie Brison a précisé que le contrat de maintenance Synesis s'est arrêté en décembre, que tout le matériel informatique est maintenant sous contrat Bièvre Isère.
- Les parents d'élèves demandent où en est le projet de cour végétalisée. Yoann Baguet informe le conseil de sa visite de l'école de Chasse sur Rhône, classe maternelle donc pas

même problématique d'adaptation cour primaire/maternelle qui n'ont pas les mêmes activités. Il a visité notre école avec une personne de l'AGEDEN pour voir comment faire évoluer la cour. Ce sera un sujet pour le prochain mandat. Par contre pour la façade maternelle, la personne a préconisé une casquette à rajouter au bâtiment.

- Une des questions des parents d'élèves concernent une mise en sens unique de la circulation des parkings de l'école. Il est répondu qu'il semble compliquer de mettre un sens unique, les personnes arrivant sur le parking mairie doivent pouvoir aller sur l'autre parking s'il n'y a pas de place et vice versa. Le fait de mettre en sens unique pourrait accélérer la vitesse sur le passage. Le problème se pose pour ¼ d'heure le matin vers 8h20 et ¼ d'heure le soir vers 16h30. Il ne faut pas oublier également que le parking ne sert pas qu'à l'école.
- Les parents d'élèves évoquent la possibilité de mettre dans l'enceinte de l'établissement une boîte aux lettres papillon pour permettre aux enfants de s'exprimer en cas de violences, harcèlement Normalement c'est à la mairie d'initier le projet, il faudrait prendre contact avec l'association pour appréhender mieux le sujet.
La procédure PHARE traite déjà de ce sujet dans l'école. Mme Borot doit se renseigner auprès de l'éducation nationale.
- Le prochain aura lieu le Mardi 16 Juin à 18h.
- Le conseil d'école s'est terminé par un verre de l'amitié pour remercier Sophie Brison de son investissement auprès de l'école pendant ses mandats.

Le 3 Mars 2026 a eu lieu une réunion Bièvre Isère Communauté concernant la Convention Territoriale Globale des établissements périscolaires et d'accueil petite enfance.

La CGT actuelle arrivera à échéance le 31/12/2026. L'objectif de cette réunion a été de définir les axes de travail pour la CTG qui entrera en vigueur le 01/01/2027 jusqu'au 31/12/2031. La CTG regroupe l'ensemble des acteurs et services de gardes de la petite enfance conventionné par la CAF/MSA et département.

Dans un premier temps, un retour a été fait que les actions de la précédente CTG dont les axes étaient :

- Conforter les mises en réseau des acteurs locaux
- Favoriser la mixité sociale

L'ensemble des acteurs ont fait remonter leurs souhaits pour la prochaines CTG. Ces sujets seront évoqués en commission et présenté pour validation lors d'une prochaine réunion sur le deuxième semestre

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES (J-M THEVENON)

RAS

COMMISSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS (JM THEVENON)

Suite à la délibération de décembre 2025 concernant les tarifs de location, le contrat de location et le règlement de la salle des fêtes ont été réécrits. Après une validation juridique de la trame de ces documents, une relecture a été effectuée en commission pour finaliser ceux-ci.

COMMISSION COMMUNICATION (I. DURANTON)

En début d'année 2026, la commission communication s'est réunie pour publier un erratum au bulletin municipal 2025, afin de prendre en compte une naissance et un décès survenus en fin d'année dernière.

Cette mise à jour a également permis d'intégrer deux nouvelles publicités d'artisans locaux, dont le financement a contribué à l'édition de cet erratum. Par ailleurs, les photos les plus récentes de l'association des « Boules » y ont été publiées.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'équipe de communication pour son engagement tout au long de l'année dans la rédaction des bulletins municipaux, un rendez-vous toujours très attendu par nos administrés.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (I. DURANTON)

La commission finance s'est réunie en cette fin de mandat afin de réaliser un bilan de toutes les modifications en ressources humaines.

COMMISSION BÂTIMENTS -VOIRIE

Portail de l'école en cours de commande chez Venet Galifet Métallerie de Beauvoir de Marc pour la somme de 4355.32€ ttc

COMMISSION INTERCOMMUNALE SPORTS & LOISIRS (JM THEVENON)

RAS

COMMISSION INTERCOMMUNALE HABITAT & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (JM THEVENON)

Dans les dernières réunions de commission de début d'année 2026, les présidents ont présentés un bilan du logement social et un bilan intermédiaire du PLUi. Un bref résumé est donné en séance.

COMMISSION INTERCOMMUNALE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE (Y. BAGUET GALLON)

RAS

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la base de loisirs de Meyrieu les Etangs.

- Une réunion de travail s'est tenue entre B.I.C et les communes de Meyrieu Les Etangs et Sainte Anne sur Gervonde.
- Cette rencontre avait pour objectif de coconstruire le devenir de la base de loisirs, en s'appuyant sur deux principes : renaturer l'espace et penser les usages de demain pour préserver l'attractivité du site sans obérer l'avenir.
- L'étang, un lieu de promenade et de détente avec la création d'une boucle piétonne autour de l'étang, une zone de stationnement et l'installation de tables de pique-nique pour les familles.
- Le restaurant, un équipement remis en vente.
- Le lieu-dit Le Ramiol, un espace d'animation dont la commune de Meyrieu Les Etangs se porterait acquéreuse pour des animations communales.
- Le camping, une mise en attente en vue d'un projet futur.

Cérémonie du 19 mars.

- Cérémonie au monument aux morts le jeudi 19 mars à 18h40 suivi d'un moment convivial offert et servi par la municipalité.

Tableau pour la tenue des élections.

- Mise à jour du tableau pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars ouvert de 8h00 à 18h00.

Panneau lumineux RD 522 et Totem à la mairie.

- Les équipements sont installés.
- La formation des agents pour l'utilisation est en cours.
- La liaison électrique pour le panneau RD 522 et à finaliser avec la visite du consuel.

Adressage.

- Les plaques d'identification des maisons ont été distribuer sur l'ensemble de la commune.
- La base d'adressage communale est validée à 98%.

Remerciements de Mr Le Maire.

- Le maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour le mandat écoulé et l'investissement de chacun pour le bien de la commune.
- Remerciements aux adjoints qui ont participé chaque mardi soir aux réunions d'information.
- Bonne continuation à ceux qui continuent sur un prochain mandat.

Fin de séance : 22h30

Le secrétaire de séance,
M GINON-REY Mathieu



Le Maire,
Mr THEVENON Jean-Marie

